

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ

Séance du 7 juillet 2025

Délibération n° 2025.07.50

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 30 juin 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 30 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD et Carole SOULIER.

Excusés : Mmes et MM., Annick MONLON, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Tarif de location de l’Espace Capella durant les travaux de réhabilitation du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le restaurant scolaire sera prochainement délocalisé à l’Espace Capella durant la période de travaux de réhabilitation du bâtiment.

Cet aménagement provisoire ne permettra pas aux autres utilisateurs d’utiliser l’intégralité de la salle mais seulement les 2/3.

C’est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’appliquer 2/3 du coût de la location aux particuliers et/ou associations qui utiliseraient la salle durant cette période.

Après entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants durant la période des travaux :

- **Pour les habitants de Lancié ou associations Lanceronnes (hormis cas listés ci-dessous)**
1 week-end ou 1 jour de semaine : **450 €** + électricité suivant consommation relevée au compteur (prix du kWh en vigueur).

- **Pour les associations Lanceronnes**

- Sou des Ecoles, Ini For Tutti, Interclasse de Lancié, Lancié Loisirs et Culture, Amicale des retraités, Association paroissiale, CATM Corcelles/Lancié, Amicale des Sapeurs-Pompiers ou JSP Lancié/Fleurie, Société de chasse, Syndicat viticole, Entre Terre et Ciel, Portage de repas, Mouvements de vie, Fanfare La Note Beaujolaise, Basket Club Lancié Fleurie Villié-Morgon, Arbres de Vie : **gratuité** quel que soit le nombre de manifestations + électricité suivant consommation relevée au compteur (prix du kWh en vigueur).
- Fête des conscrits et passage du flambeau : gratuité + électricité suivant consommation relevée au compteur (prix du kWh en vigueur).
- Associations de classes : une manifestation gratuite par an + électricité relevée au compteur (prix du kWh en vigueur).

- **Pour les personnes ou associations résidant hors de Lancié**

- 1 week-end ou 1 jour de semaine : **1 000 €** + électricité suivant consommation relevée au compteur (prix du kWh en vigueur).

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT

